

Article 66 de la Constitution

Par **quillo**, le 10/10/2017 à 13:32

Bonjour,

Etant un nouvel étudiant en droit, j'ai une fiche technique à faire concernant l'article 66 « Nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi. », de la Constitution française.

C'est bel et bien la première fois et je ne sais pas comment procéder donc j'aimerais bien, si possible, recevoir une aide quelconque sur mon sujet car je manque du temps.

Excellente journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/10/2017 à 07:46

Bonjour

Qu'entendez vous par fiche technique ?

Par **Camille**, le 11/10/2017 à 09:51

Bonjour,

[citation]donc j'aimerais bien, si possible, recevoir une aide quelconque sur mon sujet [s]car je manque du temps[/s][[/citation]

Et en vous y prenant plus tôt, sachant que le sujet était difficile pour vous ? Non ?

[smile17]

Par **quillo**, le 12/10/2017 à 08:46

bon je dois la rendre pour le 2 novembre mais je préfère boucler ça.

la fiche technique doit permettre rapidement de faire le point sur une question donnée et n'appelle pas de développement théorique.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/10/2017** à **09:14**

Et donc ... quelle est la question donnée ?

Par **quillo**, le **24/10/2017** à **13:24**

Il n'y a pas de question, c'est une fiche technique.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **24/10/2017** à **13:45**

Et bien ... faites une fiche technique ...

Sans plus d'informations, comme l'a gentiment demandé Isidore, nous ne pouvons vous aider.